



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 JANVIER 2023 à 20H00

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11-01-23

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : - Nelly GUILLET - Thomas OTTENHEIMER - Dominique GUILLET - Nicolas MORFIN - Christophe TORREGROSSA - Anthony AUDRAPT - Denis PELLISSIER

Excusée : - MAGNIN Rachel Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

Ordre du jour :

Approbation PV et compte rendu conseil du mois de décembre

Désignation Secrétaire de séance

Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants février

Budget :

\*DM 7 -Provisions

\*M57 Nomenclature développée

\*Contrat remplacement personnel Ecole

Convention tri partite Bande dessinée Ordre de la Libération

point d'avancement de la révision du PLU et planning prévisionnel

Comptes rendus diverses

Questions diverses

Thomas OTTENHEIMER ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir .Il propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant Point périscolaire les Marmottons- **Approuvé à l'unanimité des présents**

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois de décembre– **Approuvé à l'unanimité des présents**
2. Désignation Secrétaire de séance : Nelly GUILLET
3. Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants février



#### 4. Budget :

- DM 7

La commune a gagné en 2022, le procès qu'elle avait engagé contre ENEDIS dans la cadre du sinistre de l'ancienne chaufferie bois ayant eu lieu en 2007. Enedis a été condamné à verser 83 120 Euros à la commune. Enedis a fait appel de cette décision mais a été contraint de verser la somme en 2022. Dans l'attente de la décision d'appel, la somme perçue ne peut donc être considérée comme acquise. Il est donc nécessaire de constituer une provision du même montant dans l'attente de la décision d'appel. Il est nécessaire pour cela de prendre une délibération. Autrement dit, cette recette exceptionnelle ne peut pas être intégrée pour le moment dans les comptes de la commune. Le tribunal d'appel doit rendre son jugement courant Mars.

- M57 Nomenclature développée

La commune a anticipé le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la comptabilité M57 et a déjà délibéré pour cela. Toutefois, pour compléter la délibération d'octobre et passer en M57 développée (plus intéressant pour l'analyse des comptes), une nouvelle délibération doit être prise. Il s'agit d'une délibération purement technique.

- Contrat remplacement personnel Ecole :

Pour pallier à l'absence de l'agent d'accueil, pour raison médicale, à compter du 30 janvier et pour une semaine, la commune doit recruter un contractuel pour assurer une mission au service de remplacement de l'école pour une durée de 1 semaine. Cette décision relève d'une délibération du conseil municipal.

***Soumises au vote, ces trois délibérations sont approuvées à l'unanimité des présents***

#### 5. Convention tri partite Bande dessinée Ordre de la Libération

La commune, en sa qualité de commune « Compagnon de la Libération » sera mise à l'honneur dans une BD intitulé « COMPAGNON DE LA LIBERATION – VASSIEUX EN VERCORS », d'autres « Compagnons de la Libération » notamment l'Ile de Sein sont déjà dans cette série. Il est proposé à la commune de Vassieux de signer une convention tripartite avec le Musée de la résistance et l'éditeur pour encadrer cette démarche.

***Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents***

#### 6. Point d'avancement de la révision du PLU et planning prévisionnel

Un point d'avancement de la démarche de révision est présenté aux élus ainsi que les prochaines étapes. L'objectif d'un PLU révisé finalisé fin 2023 reste toujours l'objectif à atteindre.

#### 7. Comptes-rendus réunions et informations diverses

- Gélinotte :

La SAS JAVO n'est désormais plus liée avec la commune depuis le 13 Janvier. Ainsi que cela avait été décidé par le conseil municipal, une convention d'occupation a été finalisée avec l'association ALAVV, gestionnaire du centre du Piroulet pour assurer une gestion transitoire dans l'attente de trouver un acquéreur. Les objectifs de cette convention sont de maintenir une activité sur le centre -accueillir des groupes et contribuer



à la dynamique touristique et économique du territoire -, réduire les charges de la commune et permettre au Piroulet de mutualiser ses charges.

- Péri-scolaire avec le centre de loisirs des Marmottons

Les communes du Vercors ont signé une convention avec le centre des Marmottons pour l'accueil des enfants le mercredi et les vacances scolaires. En raison d'une fréquentation en forte baisse de ce service, les coûts à la charge des communes ont très fortement augmenté en 2022 : moins il y a d'enfants plus la prise en charge des communes est élevée et plus le coût par enfant est élevé !

Les maires du plateau doivent se réunir pour évoquer la question du financement de ce service. Dans la perspective de cette réunion, Thomas Ottenheimer sollicite l'accord du conseil municipal pour défendre l'idée que le financement tel qu'il est prévu dans la convention n'est pas tenable. **Après tour de table, cette demande est validée à l'unanimité**

- Traversées du village :

Une réunion de travail est prévue avec le bureau d'études SYMBIOSE concernant les travaux préalables de reprise des réseaux souterrains (eau, assainissement et eaux pluviales) et des réunions sont également programmées avec l'agence de l'eau et le conseil départemental concernant les financements possibles de ces travaux de réseaux. Pour les travaux de surface, la commune reste dans l'attente de la réponse de l'Etat et de la Région, le conseil départemental ayant depuis plus mois déjà communiqué sa participation.

### **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

La secrétaire de séance,

Nelly GUILLET

Le Maire

Thomas OTTENHEIMER

